



Le Service de la Formation continue

- ◆ La formation continue s'inscrit dans le cadre de la formation tout au long de la vie (FTLV).
- ◆ Elle s'adresse aux adultes en reprise d'études.
- ◆ Elle s'adresse également aux employeurs souhaitant développer les compétences de leurs salariés.

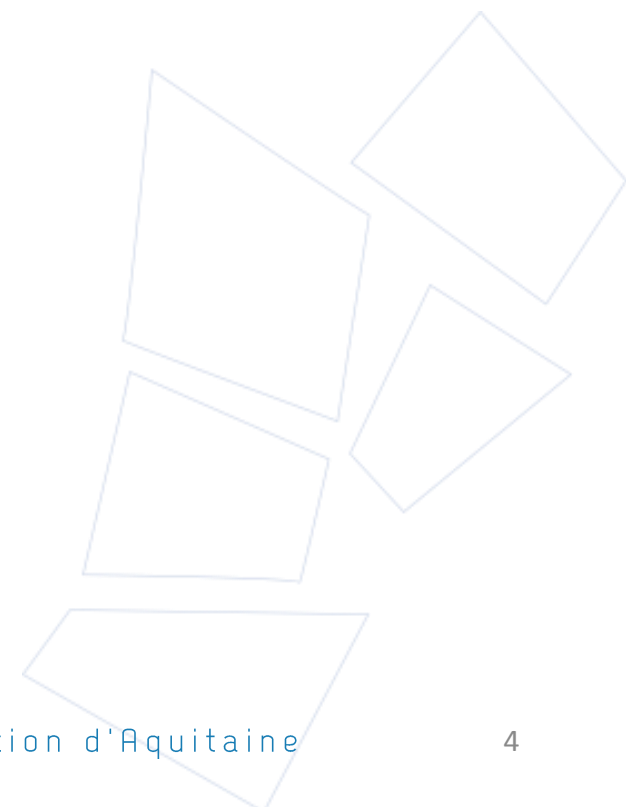
▀ La formation continue permet :

- d'acquérir un diplôme,
- de valoriser une expérience professionnelle,
- d'acquérir ou de perfectionner des connaissances,
- d'envisager une reconversion professionnelle.



▀ Le service de la formation continue propose :

- un accompagnement du retour en formation,
- une offre diversifiée de formations diplômantes,
- un suivi de la formation,
- un contrat de formation professionnelle.



- Demandeur d'emploi (à l'entrée en formation)

- En congé formation (financée)

- salariés du secteur privé bénéficiant d'un congé individuel de formation
- agents publics en position statutaire de congé de formation

Nos formations revêtant un caractère diplômant ne sont pas actuellement éligibles au Compte Personnel de Formation

- Inscription via la procédure V.A.P. – V.A.E.

Validation des Acquis Professionnels et personnels pour une admission sur un parcours
Validation des Acquis de l'Expérience pour l'obtention de tout ou partie d'un diplôme,

◆ **Entretien individualisé avec une référente pédagogique:**

- pour présenter l'offre de formation,
- pour accompagner la construction du projet,
- pour présenter les conditions d'admission et les conditions d'inscription,
- pour présenter les conditions d'organisation de la formation,
- pour orienter vers un responsable de la spécialité visée.

◆ **Entretien individualisé avec le responsable administratif**

- pour établir les devis de formation et les dossiers de financement si nécessaire,
- pour engager les démarches de demande de validation.

- ◆ L'admission en M1 est soumise à une sélection (décret ministériel décembre 2016) sur dossier contenant une lettre de motivation et les pièces justifiant d'une participation à des activités pédagogiques et/ou éducatives.
- ◆ L'admission en M2 est soumise à l'avis de la commission pédagogique quel que soit le niveau de diplôme (maîtrise, master, V.A.P...).

Calendrier des opérations d'inscription et d'admission

- ◆ 31 mars : commission de sélection pour admission en master 1 des candidats de la Formation Continue avec liste principale et liste d'attente
- ◆ du 20 avril au 30 mai : les préinscriptions en ligne débutent, (formalité impérative)
- ◆ Mi-juin : communication de la liste définitive des admis avec liste complémentaire
- ◆ début juillet : publication des résultats d'admission en M2 et des affectations sur les sites départementaux (premier degré),
- ◆ 3^{ème} semaine de juillet : envoi des contrats de formation professionnelle,
- ◆ fin août – début septembre : inscription administrative par le service scolarité (dossier, frais d'inscription ...)

▀ **Frais d'inscription** : 261,10 euros (pour l'année 2016/2017)

▀ **Frais de formation** :

Lorsque l'adulte en reprise d'études est financé

En totalité : il n'a aucun frais à sa charge.

Partiellement : il finance le différentiel entre le coût de la formation et le montant financé.
(fourchette de 2 700 à 4 000 euros)

Lorsque l'adulte en reprise d'étude est non financé : (fourchette de 300 à 3 000 euros)

Les frais de formation sont calculés à partir de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015.

Suivi de la formation

- ◆ Suivi des présences (émargement)
- ◆ Suivi du financement (facturation)



Organisation du Service Formation continue

Chargée de mission formation continue ESPE : Laurence BERGUGNAT
laurence.bergugnat@u-bordeaux.fr

Responsable administratif et financier du service : Olivier BEZEMONT
olivier.bezemont@u-bordeaux.fr

Référente pédagogique pour la mention 1^{er} degré : Nadine Beuter
Nadine.beuter@u-bordeaux.fr

Référente pédagogique pour les autres mentions : Marie-Pierre LALLEMENT
marie-pierre.lallement@u-bordeaux.fr

Secrétariat : Sylvie SOUCHET
sylvie.souchet@u-bordeaux.fr





université
de **BORDEAUX**

 Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

